

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS** : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION** : Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

**ABSENTS** : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**22023.01.24 VALIDATION DE L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2023 –  
ENGAGEMENT DES DÉPENSES**

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature : 8.5 – Politique de la Ville, habitat, logement

La Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1 300 territoires les plus en difficultés.

Un appel à projets est lancé, chaque année. Il permet de financer des actions répondant aux enjeux identifiés dans le Contrat de Ville.

Cinq financeurs participent à l'appel à projets : L'Etat, le Conseil Départemental, la CAF, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey.

Au titre de l'année 2023, 19 projets ont été déposés. 16 ont été retenus par le Comité de Pilotage en date du 07 février 2023.

117 300 € ont ainsi été affectés par les financeurs, répartis de la façon suivante :

Financeurs	Participation
Ville d'Ambérieu-en-Bugey	23 000 €
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	25 000 €
Conseil Départemental de l'Ain	12 000 €
Caisse d'Allocations Familiales	7 000 €
Etat	50 300 €
<b>Total</b>	<b>117 300 €</b>

S'agissant de la participation de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir 9 projets pour l'année 2023.

Nom de l'action	Porteur	Thématique	Subvention totale obtenue	Part Ambérieu-en-Bugey	Pourcentage commune	Co financeurs
Maîtrise de la langue	Atelec	Lutte contre les isolements	17 000 €	8 000 €	47%	Etat
Non mais genre	MJC Louise Michel	Egalité femmes-hommes	3 000 €	1 000 €	33%	Etat
Point d'accès au droit	Conseil départemental d'accès au droit	Accès aux droits	3 000 €	1000 €	33%	CCPA, Etat
Conseil Citoyen	MJC Louise Michel	participation des habitants	6 000 €	3 000 €	50%	Etat
Activacances	Centre Social	Culture, sports, loisirs	25 500 €	6 000 €	23,5%	Tous
Kermesse du vivre-ensemble	ADSEA 01	Culture sport Loisirs	3 500 €	1 500 €	43 %	Etat, CD
Le festival	De l'ombre à la Lumière	Egalité femmes-hommes	1 000 €	1 000 €	100 %	/
Diane	De l'ombre à la Lumière	Culture sport Loisirs	2 000 €	1 000€	50 %	/
Accompagnement formatif	Fédération des centres sociaux	participation des habitants	2 300 €	500 €	22 %	Etat

Chaque subvention sera versée préalablement à l'engagement de chaque action, afin de permettre aux partenaires de mettre en œuvre leur projet. L'action engagée sera soumise à un contrôle tout au long de sa réalisation et une évaluation sera effectuée à l'issue du projet. En cas de non accomplissement des actions programmées, ou en partie seulement, la collectivité sera fondée à demander le remboursement de la subvention à due concurrence.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide :

1. **DE SOUTENIR** les projets, dans le cadre de l'appel à projets à projets Politique de la Ville 2023, de la manière suivante :

Nom de l'action	Porteur	Thématique	Subvention totale obtenue	Part Ambérieu-en-Bugey	Pourcentage commun	Co financeurs
Maîtrise de la langue	Atelec	Lutte contre les isolements	17 000 €	8 000 €	47%	Etat
Non mais genre	MJC Louise Michel	Egalité femmes-hommes	3 000 €	1 000 €	33%	Etat
Point d'accès au droit	Conseil départemental d'accès au droit	Accès aux droits	3 000 €	1000 €	33%	CCP A, Etat
Conseil Citoyen	MJC Louise Michel	participation des habitants	6 000 €	3 000 €	50%	Etat
Activacances	Centre Social	Culture, sports, loisirs	25 500 €	6 000 €	23,5%	Tous
Kermesse du vivre-ensemble	ADSEA 01	Culture sport Loisirs	3 500 €	1 500 €	43 %	Etat, CD
Le festival	De l'ombre à la Lumière	Egalité femmes-hommes	1 000 €	1 000 €	100 %	/
Diane	De l'ombre à la Lumière	Culture sport Loisirs	2 000 €	1 000€	50 %	/
Accompagnement formatif	Fédération des centres sociaux	participation des habitants	2 300 €	500 €	22 %	Etat

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer des conventions relatives à cet appel à projets afin de déterminer les modalités de versement ou de mise en œuvre spécifiques ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation DGS 90 6574 SODI POLVILLE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

03 MARS 2023

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Marie-Christine SEYTIER  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20230224-DEL\_2023\_01\_24-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2023  
Date de réception préfecture : 03/03/2023